



## succession et héritage familial

Par **mairym**, le 11/10/2009 à 10:08

bonjour,  
je voudrai savoir combien ce temps faut-il après le décès d'une personne pour ouvrir la succession?  
merci de me répondre  
etant la filleulle de la disparue je voudrai savoir quels sont mes droits car la personne en question n'a pas de descendants directs  
elle n'a qu'un cousin qui est mon père  
merci de me répondre

Par **JURISNOTAIRE**, le 11/10/2009 à 15:43

Bonjour.  
Vous semblez confondre "la succession" (qui s'ouvre par le fait même du décès - 718 CC-), et "les formalités et actes de la succession", qui peuvent être entrepris à tout moment à l'initiative de votre père.  
S'il existe des biens immobiliers (terrains, immeubles...), le concours d'un notaire est indispensable. Il est souhaitable d'en contacter un rapidement.

Par **mairym**, le 11/10/2009 à 15:54

mercide votre réponse